

Avignon, le 16 mars 2023

Incendie à l'Institut Rhodanien



Un incendie s'est déclaré le mercredi 15 mars, aux alentours de 12h45, à l'Institut Rhodanien, route du Grès à Orange.

L'ensemble du personnel a immédiatement été évacué et mis en sécurité à l'extérieur. Tous les collaborateurs sont sains et saufs.

Guillaume Chalumeau, Délégué Général d'Inter Rhône, et Directeur de l'Institut Rhodanien, témoigne : « le feu, qui a été rapidement maîtrisé par les Pompiers des casernes d'Orange et de Bédarrides, s'est déclaré au niveau d'un laboratoire d'analyses et a provoqué d'importants dégâts matériels dans les locaux. La structure du bâtiment n'a cependant pas été touchée et les dégâts restent contenus aux installations intérieures ».

L'accessibilité aux bâtiments reste en suspens : la cause de cet incendie reste en effet à confirmer après les investigations des pompiers et des experts. Il est important de noter qu'aucun risque de pollution n'a été relevé ni à l'intérieur, ni à l'extérieur des installations.

Les trois associés fondateurs de l'Institut Rhodanien

Inter Rhône

Dynamique et engagée, Inter Rhône représente l'ensemble des acteurs des vins AOC Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône.

L'interprofession, fondée en 1955, coordonne les actions promotionnelles, économiques et techniques des vins des AOC suivantes : Côtes du Rhône (régional, villages et Crus), Clairette de Bellegarde, Clairette de Die, Chatillon en Diois, Costières de Nîmes, Côtes du Vivarais, Coteaux de Die, Crémant de Die, Duché d'Uzès, Grignan les Adhémar, Luberon, Ventoux, vins doux naturels Muscat de Beaumes de Venise et Rasteau, Eaux de vie de vins des Côtes du Rhône (ou Fine des Côtes du Rhône), Eaux de vie de marc des Côtes du Rhône (ou Marc des Côtes du Rhône).

L'interprofession agit selon trois principes fondamentaux :

- la représentativité des familles professionnelles ;
- l'équilibre paritaire entre le négoce et la production ;
- l'unanimité pour toute décision majeure.

Inventive et responsable, Inter Rhône s'engage aux côtés de ses adhérents avec pour objectif de mieux faire connaître les vins issus du vignoble de la Vallée du Rhône en France et à l'international.

www.vins-rhone.com/

Le Syndicat Général des producteurs des Côtes du Rhône

Le Syndicat général est l'Organisme de défense et de gestion des vins d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois Régions.

Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité).

Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône.

Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Par ailleurs, il exerce également d'autres missions telles que :

- Mener toute action de défense des intérêts de ses membres,
- Mettre en place tout service, formation ou activité de nature à faciliter l'activité professionnelle des vignerons.

www.syndicat-cotesdurhone.com/

L'Institut Français de la vigne et du Vin

La mission principale de l'Institut Français de la Vigne et du Vin est d'accompagner la filière vin dans ses projets innovants, en diffusant le progrès technique et les transferts de technologies dans les exploitations pour améliorer leur compétitivité et leur durabilité.

Et en assurant des partenariats et des synergies avec tous les acteurs de la recherche au plan régional, national et international.

Au sein de chaque Bassin viticole, l'IFV conseille la filière sur les orientations techniques régionales, en recensant les besoins techniques de la région sous l'égide des représentants professionnels.

Les travaux de l'IFV reposent sur 7 axes de recherches scientifiques et techniques :

- Sélection de la vigne, innovation variétale et pépinière ;
- Lutte contre le dépérissement de la vigne ;
- Vigne et vin biologiques ;
- Protection du vignoble et réduction des intrants phytosanitaires ;
- Agroenvironnement et gestion des territoires ;
- Compétitivité au vignoble et au chai ;
- Transfert des résultats et révolution numérique.

www.vignevin.com/